



Accord de Paris sur le changement climatique, adopté à Paris le 12 décembre 2015 - Application territoriale par la Nouvelle-Zélande.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 13 novembre 2017, la Nouvelle-Zélande a notifié son application territoriale à l'égard des Tokélaou de l'accord désigné ci-dessus.

